POINTS CLÉS

A l'issue de votre consultation, voici les informations à retenir

Un **deuxième avis** peut être demandé si le patient (ou la patiente) en ressent le besoin.





Il est **interdit** de conduire sans accord d'un médecin expert et/ou de la préfecture.



Il faut **prévenir** le service en cas de soucis pour évaluer les besoins de manière plus précise.



6

Il **ne faut pas arrêter** les corticoïdes sans accord du médecin référent.

Il **ne faut pas arrêter** le traitement antiépileptique sans accord du médecin référent.



Il est important de faire de la kinésithérapie et/ou de l'orthophonie sur prescription médicale, parlez-en avec votre médecin référent.



Une **possibilité d'inclusion** dans les essais cliniques est toujours souhaitable et sera proposée, si cela est possible et au moment le plus adéquat.

Il est important de voir l'assistante sociale, l'infirmière de coordination et le psychologue au moins une fois au début de la prise en charge afin d'anticiper les besoins. Plus les intervenants seront sollicités tôt, plus il sera facile de prévenir les problèmes éventuels. Une sollicitation tardive peut induire un retard dans l'aide apportée, indépendamment de notre volonté.



